



Monsieur le Président
Communauté de Communes du Pays du
Coquelicot
6 rue Emile Zola
80300 Albert

Suivi par : E. FOUASSIER – 03 21 59 17 17

Bapaume, le 28 juillet 2025

Objet : Avis sur le Plan de mobilité simplifié de la CC du Pays du Coquelicot.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 juin 2025, vous avez sollicité l'avis de la Communauté de Communes du Sud-Artois concernant votre Plan de mobilité simplifié. Après avoir pris connaissance de son contenu, je souhaite tout d'abord saluer la qualité du travail et l'ambition portée par le territoire en matière de mobilité.

Le Plan de mobilité simplifié (PDMS) vise à définir les ambitions en matière de déplacements pour votre territoire. Il propose, au travers de 3 orientations, 6 axes et 11 fiches actions, des solutions pour faciliter la mobilité et les déplacements du quotidien sur le territoire du Pays du Coquelicot. Une des fiches actions concerne la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (SDC) qui est donc intégré à cette consultation.

La problématique de la mobilité en secteur rural est complexe. En vous appuyant sur le Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour l'élaboration d'une stratégie de mobilité globale à l'échelle de 5 EPCI, votre territoire se dote d'un atout considérable permettant de développer la mobilité sur son périmètre et également en interaction avec ses territoires voisins.

Votre territoire, comme celui de la CC du Sud-Artois, est fortement marqué par une dépendance importante à la voiture individuelle (autosolisme). La culture des transports en commun, du covoiturage et des modes actifs reste encore marginale et peu ancrée dans les habitudes des habitants. Face à ces constats, il est nécessaire de déployer des actions visant à promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle. L'objectif est d'initier un changement d'habitudes de mobilité des habitants en s'appuyant sur les relais locaux d'informations.

Concernant le TAD, nos deux EPCI ont mutualisé deux véhicules et ont lancé le service « Pass Pass TAD » depuis la mi-mai 2025 répondant en partie aux besoins de déplacements des habitants de nos territoires. Les adaptations et les améliorations du service TAD pourront être avantageusement discutées entre nos EPCI dans le temps.

Concernant le covoiturage et notamment le développement d'une ligne de covoiturage reliant Bapaume à Albert via la RD 929, nécessitant une coordination inter-EPCI, il serait judicieux que nos services travaillent ensemble ainsi qu'avec ceux des deux départements pour étudier ce projet en concertation. Notre PDMS prévoit le développement des parkings de covoiturage (action 5 de l'axe 2) et d'informer et communiquer autour du covoiturage (action 12 de l'axe 5) en concertation avec les EPCI limitrophes, le Département du Pas-de-Calais et Hauts-de-France Mobilités.

Concernant la mise en place d'un service d'autopartage en gare d'Albert, la CC du Sud-Artois réfléchit également à un service d'autopartage en gare d'Achiet-le-Grand dans le cadre du projet de création d'un pôle d'échange multimodal et de réhabilitation du bâtiment voyageurs. Nos deux EPCI pourraient avoir une démarche de communication coordonnée sur ces nouveaux services.

Concernant les itinéraires cyclables, nos deux territoires sont reliés par le VR 32 de la Mémoire. Les cimetières militaires de la Grande Guerre font partie de notre patrimoine commun. La découverte des lieux de mémoire en itinérance à vélo permettrait de développer une nouvelle offre touristique frontalière inter-EPCI en s'appuyant sur nos schémas cyclables et aussi sur les réseaux points nœuds développés par les départements de la Somme et du Pas-de-Calais. Il est important de poursuivre le travail engagé par nos équipes, pour relier les EPCI limitrophes par des aménagements sécurisés.

Enfin, les actions prévues dans votre PDMS relevant du droit à la mobilité pour tous s'inscrivent dans la démarche du PAMS pour la définition de « l'offre socle » de mobilité solidaire et me semblent tout à fait pertinentes.

En conclusion, nous émettons un avis favorable au Plan de mobilité simplifié et au schéma directeur cyclable de votre communauté de communes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL